



Sporting auto moto école
12 Avenue Robert Daugey
13080 Luynes
Agrément : E0301360620
Tél : 04-42-60-83-78
sporting.luynes@gmail.com

Sporting auto moto école
53 Rue Jean Eymar
05000 Gap
Agrément : E0800500260
Tél : 04-92-53-82-10
sporting.gap@gmail.com

Formation au Permis AM

Définition :

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h. Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

Déroulement :

Il faut avoir obtenu l'**ASSR** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'**ASR** pour suivre une formation pratique de **8 heures** au moins assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un **Brevet de Sécurité Routière** : il correspond à la catégorie **AM** du permis de conduire. Elle comprend **cinq séquences théoriques et pratiques** au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Si vous êtes mineur, au moins **l'un de vos parents** ou votre représentant légal est présent lors de la dernière séquence de la formation (Séquence 5). La durée de la formation à la conduite des Séquences 2 et 5 est de **6 heures au moins**. Tout dépassement de la durée totale de **8 h minimum** requiert l'accord express de l'élève, de l'un de ses parents au moins ou de son représentant légal, s'il est mineur.

- **Vous devez renseigner le « Questionnaire préalable à la formation » figurant dans ce livret.**
- **Vous devez être en possession de votre livret pendant toute la durée de votre formation.**
- **Vous devez être en possession des équipements réglementaires.**

La formation pratique est constituée de trois phases :

- **Séquence 1.** Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite. **Durée : 30 minutes**
- **Séquence 2.** Formation à la conduite hors circulation. **Durée minimale : 1 heure**
- **Séquence 3.** Code de la route. **Durée : 30 minutes**
- **Séquence 4.** Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique. **Durée minimale : 3 heures**
- **Séquence 5.** Sensibilisation aux risques. **Durée minimale : 1 heure**

Avec le permis AM option cyclo On peut :

- **conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h**
- **conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).**